

Compte-rendu du conseil municipal du 6 septembre 2018

Présents : Francis Laguerre, Daniel Alard, Gilbert Dupuy, Xavier de Ferluc, Janine Pascal, Patricia Laurent, Pascal Philip et Pierrette Léro (secrétaire de séance)

Excusés : Rémi Piquemal et Julie Porte-Trauque

1- Communauté d'Agglomération : Il s'agit d'ajouter dans les statuts la « préservation de la qualité des eaux » (cf. loi GEMAPI) : pour information la protection des inondations représentera un coût de 4 à 5 € par habitant dont la moitié sera prise en charge par les entreprises. Il s'agit ensuite de supprimer dans « l'aménagement de l'espace communautaire » le PLU intercommunautaire car le choix a été fait de laisser les communes autonomes. Vote à l'unanimité.

2- PNR : Adhésion au syndicat mixte des communautés de communes de la Haute-Ariège, Arize-Lèze, Couserans Pyrénées, Pays de Tarascon ainsi que la communauté d'agglomération en tant que membres à part entière. Ainsi certaines communes urbaines auront à cotiser de manière plus significative. Vote à l'unanimité.

3- SDE 09 : Montant définitif des contributions échelonnées sur 15 ans pour l'éclairage public / chemins du Ciraret et du Vignot : 5968,09 € (le syndicat prend en charge l'autre moitié du coût des travaux). Vote confirmé.

4- SMDEA : Dans le cadre de l'entretien et du contrôle des points d'eau incendie (PEI), une convention-type validée par le SDIS sera présentée et le SMDEA sera sollicité pour une étude préalable. Accord du conseil.

5- Antennes : Présentation de la convention avec Tower Cast pour 10 ans / antenne sur le Prat d'Albis (renouvelable ensuite tous les 10 ans). Ce projet avait été validé lors d'un précédent conseil. L'implantation est imminente suite au dépôt du permis de construire.

La location sera de 2500 € par an avec un supplément de 500 € par activité supplémentaire.

Positionnement de principe pour une double antenne de synchronisation de satellites (Viasat). La commune pourrait demander 10 000 € de location annuelle mais se posent les problèmes de multiplication d'antennes et incidences des ondes ainsi que le déneigement. Vote : 3 contre, 3 pour et 2 abstentions. Le Maire se rapprochera de la société pour faire valoir les fortes réserves émises par le conseil municipal.

6- SIVE : Point sur la rentrée : 90 élèves, suppression d'une classe (53 Ferrières, 18 Prayols, 19 communes extérieures dont il faut s'assurer de leur participation). Devant les dépenses reportées en 2019, le conseil souhaite qu'il n'y ait pas de travaux d'investissement engagés sur l'école intercommunale dans l'immédiat.

Association des parents d'élèves / demande de subvention : sur le chapitre réservé à cet effet, il reste 200 €. Certains soulignent l'importance du projet pour délivrer des aides. Il sera proposé en concertation avec les nouveaux parents élus et la directrice de l'école que cette aide soit allouée pour le projet du 11 novembre (transport élèves). Le projet complémentaire de commémoration du centenaire sera organisé en concertation avec l'association Anim 236 (Janine Pascal pour la Mairie et Didier Laguerre pour l'association en seront les référents). La dotation nécessaire sera prise sur le chapitre « fêtes et cérémonies ».

7- PLU : Projet de schéma d'assainissement des eaux pluviales. Le cabinet Privat-Courthieu propose d'en assurer l'élaboration et le suivi pour 5 184 € TTC, encore des dépenses qui viennent s'ajouter à celles du PLU qui ne pourra être bouclé en 2018, mais en 2019. A l'unanimité, accord pour cette mise à jour obligatoire.

8- Décision modificative : Rééquilibrage des chapitres budgétaires notamment par rapport aux travaux de la salle polyvalente (30 000 € de plus-value soit 13 %) et au personnel (remplacement d'un employé). Ces sommes sont retenues sur d'autres chapitres mais Pascal Philip signale l'état de dégradation de la route des hameaux vers les Fages et des dispositions seront prises pour préserver ce tronçon avant l'hiver. Autre point noir : le Martinet.

9- Salle polyvalente : Bilan des travaux, de leur coût (salle + place) : plus-value avec le plaquiste, le peintre et le gros œuvre sur des points nécessitant des travaux indispensables.

Conditions d'utilisation de la salle et des autres locaux municipaux : les tarifs de location de la salle avaient été décidés lors d'un précédent conseil, la salle attenante sera restaurée en régie et mise à la disposition des associations pour des réunions. Le chalet du tennis pourra être loué aux Prayolais, pour 15 €.

L'inauguration de la salle avec les Prayolais et les partenaires financeurs ainsi que les artisans est programmée pour le vendredi 28 septembre à 18h avec un apéritif dînatoire. La commission de sécurité devra passer avant.

Pour l'attribution d'un nom, finalement le conseil décide de reporter le choix.

10- Questions diverses : coupe de bois à organiser pour 2019-2020 et ouverture de piste à faire avant fin 2018 (pour subventions). Entretien chemins forestiers avec la participation de bénévoles : voir comment la commune peut aider matériellement au travers de l'association Anim 236, notamment pour le lien avec Ferrières au-dessus de la cheminée d'équilibre. Sur les chemins communaux, dégager les arbres, fermer les barrières, assurer la canalisation des eaux de pluie en particulier dans les hameaux et sur les pistes.

La séance est levée à 21h 30.